

CONSEIL

Cent huitième session

RESOLUTION N° 1349

(adoptée le 28 novembre 2017 par le Conseil à sa 108^e session)

REPRESENTATION DU PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA AUX REUNIONS DU CONSEIL

Le Conseil,

Ayant été saisi de la demande de représentation du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida en qualité d'observateur (C/108/9),

Considérant les dispositions de l'article 8 de la Constitution,

Décide d'inviter le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida à se faire représenter à ses réunions par des observateurs.
